

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



AMELIORATIONS RURALES :
Le Journal Officiel du 5 mai a publié un arrêté fixant le taux des subventions applicables à la construction des ouvrages d'intérêt agricole et à l'exécution de travaux d'aménagement d'eau pour usages agricoles. De même une circulaire pour travaux d'améliorations agricoles exécutés avec le concours du service du Génie rural.

PROTECTIONNISTE BRITANNIQUE : La Chambre des Communes a voté par 405 voix contre 70, le projet de loi sur les nouveaux droits de douane recommandés par le Comité consultatif. D'autre part, le « Council of Agriculture » a estimé insuffisant le droit sur les tomates, qui a été fixé à 2 pence par livre, pour juin-juillet et à 1 penny pour la période août-septembre-octobre.

STATION POMOLOGIQUE DE CAEN : Une série de cours et exercices pratiques de cidrerie, d'une durée de dix jours, aura lieu à la Station pomologique de Caen, du 14 au 24 juin. Le programme est envoyé sur demande.

ESSAIS DE MOTOCULTURE : En attendant que les terrains nécessaires puissent être mis à la disposition du Comité central de Culture Mécanique, la Station centrale de motoculture effectuera ses essais sur les domaines d'études de l'Institut National Agronomique, sur la ferme de l'Ecole de Grignon, sur les terrains du centre d'expérimentation de l'Institut des Recherches Agronomiques, ou sur ceux de l'Ecole d'Horticulture de Versailles. Il est, en outre, créé deux stations secondaires d'essais, rattachées aux Ecoles nationales de Montpellier et de Rennes.

Aux Bouilleurs de Cru

De diverses parties du département on nous demande quelle a été la suite donnée à vote émis par le Sénat à la fin de la dernière session (le 30 Mars).

Il n'y a rien de définitif. La loi modifiée par le Sénat dans le sens du régime des bouilleurs avant 1906, n'a pas été renvoyée à la Chambre des députés, qui partait le soir même.

Il faudra donc qu'elle y retourne et que le projet sénatorial y soit discuté. Cela ne pourra pas avoir lieu avant la rentrée des nouveaux parlementaires, le 1^{er} juin. Le décret sera-t-il promulgué par le Président de la République avant les vacances ? Peut-être : ce n'est pas sûr.

Pour le moment, nous en sommes encore à l'ancien régime ; mais on affirme que la Régie, vu les tendances manifestées par les Parlements, l'appuierait avec la plus libérale bienveillance.

C'est ainsi que pour donner aux populations rurales de légitimes satisfactions, et avant même d'être autorisée par un texte de loi, l'Administration a décidé que :

1° Tous les bouilleurs de cru pourront distiller sans restriction à toute époque de l'année, alors que la loi de 1923 limite la distillation à des périodes souvent courtes et strictement réglementées ;

2° Les exploitants d'ateliers publics et les gérants de coopératives de distillation pourront toujours disposer de registres et ne seront plus obligés de lever les expéditions aux bureaux de régie ;

3° L'enlèvement des produits fabriqués des ateliers publics ou des coopératives qui actuellement ne peut se faire qu'en fin de journée pourra s'effectuer deux fois par jour.

ECRIREZ-NOUS. SUGGEREZ-NOUS DES IDEES, CE JOURNAL EST LE VOTRE.

Les Devoirs professionnels des Producteurs de Fruits

Nous savons, si nous avons des revendications à adresser au gouvernement, que nous avons aussi des devoirs envers ce même gouvernement. Lorsque nous aurons obtenu le contingentement, nous devons l'assurer que le marché sera pourvu de tous les produits nécessaires à la consommation, et surtout que nous ne verrons pas une élévation rapide des cours qui ne manquerait pas de se retourner contre nous. Il faudra que nous soyons modérés dans nos appétits.

Nous devons d'autre part améliorer la qualité de nos produits. Si les étrangers ont conquis la suprématie sur le marché national, ils le doivent à la qualité des produits. Ils n'ont introduit sur notre marché national que des produits parfaitement standardisés et parfaitement sains.

Nous avons le devoir de lutter contre les ennemis des cultures plus que nous ne l'avons fait jusqu'à ce jour. En 1931, on a fait un effort considérable pour lutter contre les parasites, surtout en culture fruitière. Nous devons continuer cet effort et l'étendre à toutes nos cultures.

Nous devons également faire de la standardisation. Le calibrage ne peut être fait à mon avis que par la coopération avec un directeur de coopérative qui soit un homme intègre et qui ait une poigne de fer. Car, en coopération, tant vaut le directeur, tant vaut l'organe. Prenons l'habitude de mettre notre production en commun, ayons une plus grande confiance les uns et les autres, et acceptons joyeusement la discipline librement consentie indispensable à toute œuvre de coopération.

J'ai vu en Italie, en Hollande, diverses coopératives effectuer le triage. J'ai surtout vu en Italie ce qu'a fait le gouvernement italien pour la standardisation du produit et surtout pour empêcher que ne sortent d'Italie des produits imparfaitement triés ou calibrés. J'ai vu à Vérone arrêter un wagon de légumes qui n'étaient pas conformes au standard de la marque ; j'ai vu confisquer ce wagon et l'expéditeur frappé d'une amende de 500 francs.

En France, ce que je vous demande, c'est de faire en toute liberté le triage, le calibrage et la standardisation du produit.

Puis, nous aurons à demander au gouvernement le vote rapide de la marque nationale.

Il faut organiser la défense sanitaire des végétaux en France. Nous avons à faire un gros effort à ce sujet.

Nous avons également à faire une campagne de presse intelligente ; il faut faire l'éducation du consommateur, lui montrer par exemple que l'invasion des pommes américaines est ruineuse pour une partie de la production française et dangereuse pour l'équilibre de nos finances. Dans

certaines régions productrices de France les produits restent sous les arbres parce que le marché ne les prend pas. Nous devons signaler ces faits au grand public qui les ignore. Il en sera de même demain des légumes si on ne nous donne pas rapidement satisfaction ; nous ressentons déjà de telles baisses dans les cours que nous nous demandons si nous pourrions continuer la culture de certains légumes.

C'est une situation paradoxale.

L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ FRANÇAIS

Il faut que nous assurions l'approvisionnement régulier du marché français, que nous fassions l'éducation du consommateur, que nous nous fassions des amis dans le corps médical français qui peut faire pour notre production nationale ce qu'il a fait en faveur de la consommation des bananes ; il faut demander au gouvernement d'avoir une politique des transports ; nous devons organiser la vente par les coopératives ; nous verrons également avec plaisir s'ouvrir des comptoirs de vente dans les grands centres avec l'aide du commerce qui nous donnera certainement sa collaboration.

CONCLUSIONS

Ce qu'il nous reste à faire aujourd'hui, c'est le front unique de l'agriculture. En effet, l'on sait que le Ministère de l'Agriculture a reçu de nombreuses délégations demandant les choses les plus disparates. Nous devons nous mettre d'accord pour obtenir très rapidement le contingentement des produits ; mais il faut d'abord que nous soyons d'accord sur la méthode à proposer au ministre pour ce contingentement. Il faut que nous fassions des concessions mutuelles, c'est indispensable. Voilà l'œuvre de demain.

Quant à l'œuvre d'après-demain, c'est de demander au Parlement le relèvement de notre tarif douanier.

Je crois que si nous le voulons, si nous savons être unis, le ministre de l'Agriculture nous accordera, comme à toutes les autres spécialités agricoles, un contingentement qui est absolument nécessaire pour la vie des productions horticoles, fruitières et maraîchères.

P. DECAULT,
Président de la Chambre d'Agriculture du Loire-et-Cher.

Vice-président du Comité national de défense des Groupements horticoles.

Syndiqués !

VOUS POUVEZ REALISER D'APPRECIABLES ECONOMIES EN EFFECTUANT VOS ACHATS CHEZ LES NOMBREUX COMMERÇANTS QUI ACCORDENT DES REMISES A NOS ADHERENTS.

A la Foire de Nantes



Un coin des Appareils viticoles et de culture de la vigne

Un Brin de Causette...

J'ai voté, tu as voté, il a voté, nous avons voté... en citoyens conscients et organisés (atchoum !)

Les gazettes nous ont raconté que tout s'était déroulé dans le calme le 1^{er} mai et le 8 mai, au scrutin des ballotes. Avouez qui a eu tout de même des jolis p'tits concerts, des chahutages et des coups de poings d'échange dans les réunions publiques et contradictoires, qui l'était temps que ça prenne fin, les esprits venant à s'échauffer comme les allumettes de la régie.

— Cochon ! vendu, saigaund !
— Ta... bouche, assassins ! Marchand de canons !

— Tais-toi, marteau, marchand de faucilles !

— Assez ! assez ! laissez le causer. A la tribune !

— Hou, hou ! renégat, à la porte ! Sortez-le !

Ces quelques épithètes et ben d'autres, doivent revenir aux p'tites oreilles des candidats — heureux ou malheureux — après c'te nouvelle bataille électorale. Belle école pour les débutants, qui ignorant encore à pu près tout des séances orageuses de la Chambre des députés et qui devant s'en faire la main... en attendant que se fasse les pieds, comme on dit des bleus au régiment.

Quand je voye terrois ces Français que nous sommes, qui passant leur temps à s'engouffrer au lieu d'être unis, parce qu'ils sont point du même avis, ou qui préfèrent Pierre à Paul, parce que Pierre leur promettait pu de beurre que de pain et qui s'outent des coups sur le nez rapport à ça, j'me dis souvent : « A quoi ça ressemble ? Sont y pu avancés après ? La politique profitant ben pus à ceusses qui se disputent l'assiette au beurre, qu'à eux et moi, pauvres bougres de contribuables, à qui on tordera le cou une fois de pus. »

Le pu drôle, dans les réunions électorales, c'était de voir des jeunes gars, des blancs becs qu'ont même point de poils sous le nez, qui faisant le pus de chahut, alors qui n'ont point le droit de voter. Si un jour les femmes devenant électorales — et pour quoi point ? — faudra tout même mieux se tenir, ne serait-ce que par galanterie pour le biau sexe, ou par dignité ; celle des mâles... heureux !

En attendant, croyez point que ceusses qui sont haut-perchés soient toujours des gens heureux. La fortune, comme on dit, fait pas le bonheur et les situations qui paraissent les pus enviables, sont souvent ben tristes ou dangereuses. Regardez celle du Président de la République avec ses sept millions par an... le pauvre M. Doumer qu'on vient d'assassiner !

J'sais ben qui en a qui disent que ce sont les risques du métier, que chaque métier a ses dangers, ou qu'on est point à l'abri des fantaisies d'un toqué, ou d'une vengeance ! N'empêche que je poserais point ma candidature pour le remplacer, si qu'on me le demandait. Ni Président, ni député, ni candidat de ren du tout... si du travail et de la tranquillité, la seule qui pouvant mettre un brin de bonheur dans nos campagnes et nos villages et ramener l'union de terroirs les Français.

maître jamaot

Bientôt...

un nouveau feuillet mystérieux...



d'un auteur réputé
qui captivera nos lecteurs pendant plusieurs mois

La Combustion spontanée des Foins

Nous puisons dans un article de M. LESOURD, d'intéressantes précisions relatives à une très grave question : « la combustion spontanée des foins ».

« Le salage des foins et des regains est une opération utile en toutes circonstances, que l'année soit sèche ou humide : il est nécessaire, il est indispensable, quand les travaux de la fenaison se déroulent sous de perpétuelles averse qui entravent la dessiccation de l'herbe ».

Nous tenons à mettre l'agriculteur en garde contre le danger de la rentrée de fourrages insuffisamment desséchés. L'expérience a prouvé que la teneur en eau la plus favorable à la conservation des fourrages ne doit pas être supérieure à 12 ou 14 %.

« Lorsque des fourrages encore pourvus d'une dose d'humidité trop grande sont mis en tas, une fermentation très active ne tarde pas à s'emparer de la masse. La température intérieure peut s'élever jusqu'à 300 degrés ; ce qui a pour conséquence, la carbonisation du foin. Il se produit souvent à la partie supérieure des tas de foin en fermentation, un dégagement de fumée. Si on permet l'accès de l'air, à la fermentation lente qui s'était produite jusque là, succède une combustion vive. Toute la masse s'enflamme. C'est là ce qu'on a appelé la combustion spontanée du foin ».

A quelles causes faut-il attribuer la combustion spontanée ? D'après les recherches des savants, « la combustion spontanée des foins » serait due à une succession d'actions physiologiques, physiques et chimiques subies par leurs principes hydro-carbonés ».

La fermentation serait déterminée par le développement d'une légion de bactéries appelées *thermophiles* (thermos : chaleur ; philes : amis), c'est-à-dire « amies de la chaleur » ; ces bactéries produiraient le premier dégagement de chaleur.

Quelles que soient d'ailleurs les causes de cette fermentation, il est un fait certain, c'est que les fourrages restés incomplètement secs peuvent brûler spontanément. Les plantes de la famille des Légumineuses (trèfle, luzerne, etc.) sont plus exposées que celles de la famille des Graminées à cette combustion spontanée.

Quand la combustion ne se produit pas, les moisissures qui envahissent le fourrage le rendent souvent dangereux pour l'alimentation des animaux. On a cité de nombreux cas de mortalité du bétail.

Qu'y a-t-il à faire pour éviter les multiples dangers pouvant résulter de la rentrée des foins insuffisamment secs ?

Pour les prévenir, il y a lieu de saler les fourrages. On s'adresse pour cela au sel dénaturé à cause de son bas prix : le fourrage est engrangé à la manière habituelle, mais en prenant soin de le répandre par lits de 30 à 40 centimètres d'épaisseur environ ; on saupoudre chaque lit à l'aide de sel agricole à raison de 10 à 20 kilos par 1.000 kilos de fourrages, suivant le degré de siccité.

Le sel est une substance hygroscopique ; il s'empare de l'humidité du fourrage, et, de plus, il empêche le développement des moisissures et des bactéries. Il joue en quelque sorte le rôle d'antiseptique ; en outre, il donne au foin une saveur agréable, et il augmente l'assimilabilité. C'est un condiment très recherché par les animaux et son emploi devrait s'étendre à tous les fourrages, quel que soit l'état dans lequel a lieu leur rentrée. Ajoutons en terminant que le sel dénaturé à l'oxyde de fer habituellement utilisé à cet usage, ne contient aucun principe nuisible à la santé du bétail.

A AVIGNON

Congrès des Associations Viticoles de France et d'Algérie

Le hasard et la chance m'ayant mis à même de représenter les vignerons du Centre et de l'Ouest et plus particulièrement ceux de Loire-Inférieure au Congrès de la Viticulture française, les 25-28 avril, à Avignon, je dois dire que j'ai assisté à un spectacle vraiment pittoresque. 500 vignerons français et algériens étaient réunis.

Sous le ciel bleu de Provence, la chaleur aidant et la majeure partie de la salle étant composée de méridionaux, sans vues d'observateur aigu, on pouvait s'apercevoir tout de suite que des cinq questions à l'ordre du jour une seule primerait tout le débat : *Modification de la loi du 4 juillet 1931* et l'on fut servi à souhait.

Certes, la loi n'est pas parfaite, mais de là à vouloir brimer les collègues au profit des vignerons du sud de Béziers, il y a une limite.

Aussi la taxe unique sur les vins devant faciliter la vente directe du producteur au consommateur, l'utilisation et la circulation des moûts concentrés, dont l'emploi est demandé toute l'année à concurrence de 2°5 et le renouvellement des vœux antérieurs ont-ils laissés dans une indifférence et un calme étonnant la majorité de la salle.

Quand la question du *sucrage* a été évoquée, les esprits se sont un peu éveillés.

Qu'importe au reste d'agiter cette question ; le sucragé doit être supprimé partout au dire des habitants de l'Aude, de l'Hérault ; aussi la question fut-elle confiée à une commission dont le rapport sortira dans quelques mois.

Ici le calme disparut et malgré l'autorité du Président, le baron Le Roy, la discussion sur la modification de la loi du 4 juillet 1931 fut soulevée.

Le syndicat régional de Béziers-Saint-Pons présente une étude du blocage institué par la loi du 4 juillet 1931 et avec des exemples appropriés établit que même en année déficitaire, alors que nous ne savons où s'arrêtera la production algérienne, la Métropole sera fatalement bloquée.

La délégation algérienne est intervenue en faveur de l'application intégrale de la loi du 4 juillet 1931, et a demandé l'assimilation des départements algériens à ceux de la Métropole.

M. Saumande a défendu la thèse française et verrait avec satisfaction que la production algérienne soit limitée.

M. le colonel Mirepoix manifesta quelque inquiétude en voyant de près la surproduction algérienne enfler terriblement, ce qui, par contre, réduisait la production française à accepter le blocage.

M. Sicard, délégué algérien, avec quelque logique, indique que les Algériens ont été libérés de planter la vigne sans limite et aujourd'hui les résultats se faisant sentir on les accuse de surproduction ! Ce n'est point noire faute, ajoute-t-il.

M. Joseph Serda, président de la délégation algérienne, confirme cette déclaration.

On ne peut se faire une idée de la violence que prit le débat, puisqu'il fut dit que les Algériens devraient se peigner les cheveux à la Mirepoix.

Malgré la logique de la thèse algérienne, demandant l'égalité de traitement entre les viticulteurs, le vote ne leur donna pas raison et ils durent quitter la salle.

Une motion de la Confédération du Centre et de l'Ouest qui appuyait les Algériens, finit par faire admettre qu'une étude de la question serait confiée à une commission composée de 2 représentants de chacune des Confédérations qui se tiendrait du 11 au 15 mai, à Paris.

Ce furent des séances peut-être pittoresques, mais vraiment pénibles. Il faut reconnaître que même les dirigeants des syndicats méridionaux se sentaient visiblement dépassés par leurs mandats qui ne ressemblaient aucunement les responsabilités de leur attitude.

En résumé, le tout sera étudié et réglé par une commission dont la sagesse trouvera sans doute une solution.

L'organisation matérielle du Congrès fut irréprochable, la réception à la Mairie et la Chambre de Commerce parfaites. Quant à la réception à Châteauneuf-du-Pape par le Syndicat viticole du lieu et son président le baron Leroy, elle fut royale et instructive nous y reviendrons sans doute.

Je dois ajouter que l'extraordinaire attitude des viticulteurs méridionaux ne peut s'expliquer, ils crient misère et plantent à outrance, même dans des terrains précédemment en prés et en marais. J'en ai constaté le fait en revenant par Nîmes, Béziers Montpellier et Narbonne. Pourquoi alors vouloir exiger des autres ce qu'ils ne font pas eux-mêmes.

E. DEJOIE.

Administrateur de la C. G. V. C. O.

Les Soins aux Pommes de Terre

Lentement, par suite du temps froid, les premières touffes de pommes de terre se dessinent au long des lignes. Dans les sols labourés avant l'hiver, la terre est meuble, les mauvaises herbes apparaissent nombreuses. Dans les endroits labourés tardivement, le terrain est plus propre, mais l'ameublissement laisse légèrement à désirer et l'absence de pluies peut préoccuper.

Il convient de traiter la pomme de terre comme plante sarclée, c'est-à-dire de lui appliquer un programme complet d'entretien. Presque partout, c'est la herse qui entre la première dans le champ, elle brise la croûte qui a pu se former et facilite ainsi la sortie des pousses ; elle arrache ou recouvre les mauvaises herbes et constitue une façon peu coûteuse. De bons observateurs ont relevé cependant que les jeunes pousses sont légèrement endommagées, retardées dans leur évolution ; on peut donc dire que s'il était possible de se dispenser de la herse, ce serait préférable ; on obtient ce résultat, sauf en terres battantes et avec un printemps pluvieux, lorsque les terres ont été labourées de bonne heure et bien travaillées avant la plantation.

La houe joue un rôle précieux ; bien réglée, elle passe très près des plantes, son travail est facilité si la plantation a été exécutée régulièrement, tant comme écartement entre les lignes que comme disposition sur la ligne. Elle passe une première fois, légèrement, rapidement, laissant le champ propre et le terrain meuble en surface. Elle passe une seconde fois, pénétrant plus profondément ; pour cela, il est bon de modifier la forme des pièces travaillantes en vue de ce second passage. Comme on veut de la terre meuble, il faut être attentif quant à l'état du sol ; un instrument qui découperait des languettes de terre humide et plus ou moins comprimée serait

Chemins de Fer de l'Etat

Mise en vigueur d'un nouveau Service de Trains

A partir du 22 mai 1932, un nouveau service de trains sera mis en vigueur sur les lignes de Bannière, de Normandie, de Bretagne et du Sud-Ouest.

Jusqu'au 21 mai, date à laquelle le nouveau livret-horaires sera substitué à l'ancien, s'adresser pour tous renseignements aux chefs de gare, qui possèdent le nouveau livret.

Avis au Public

L'Administration des Chemins de Fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, elle mettra en marche, exceptionnellement, les trains supplémentaires suivants, sur la ligne de Nantes-Etat à Pornic :

Le samedi 14 Mai 1932

Train rapide de Nantes-Etat à Pornic. — Nantes-Etat, départ à 18 h. 9; Bour-

neuf-en-Retz, arrivée à 18 h. 51; Les Montiers, arrivée à 18 h. 57; La Bernerie, arrivée à 19 h. 5; Pornic, arrivée à 19 h. 17.

Le dimanche 15 mai 1932

Train rapide de Nantes-Etat à Pornic. — Nantes-Etat, départ à 5 h. 48; Bourneuf-en-Retz, arrivée à 6 h. 40; Les Montiers, arrivée à 6 h. 46; La Bernerie, arrivée à 6 h. 53; Pornic, arrivée à 7 heures.

Le lundi 16 mai 1932

Train rapide de Pornic à Nantes-Etat. — Pornic, départ à 19 h. 07; La Bernerie, départ à 19 h. 20; Bourneuf-en-Retz, départ à 19 h. 39; Pont-Rousseau, arrivée à 20 h. 21; Nantes-Etat, arrivée à 20 h. 27.

Les guichets seront ouverts en permanence à Nantes-Etat, de 7 heures à 23 heures, les vendredi 13 et samedi 14 mai, pour permettre aux voyageurs qui le désireront de prendre leurs billets à l'avance.

Chemins de Fer à voie étroite

Horaires de la Marche des Trains

Service à partir du Dimanche 15 Mai

De Nantes à Legé

Nantes (départ) : 7 h. 20, 11 h. 18, 19 h. 29.

Pont-Rousseau (prix : 1 fr. 60, 1 fr. 25) : 7 h. 29, 11 h. 4, 18 h. 50, 19 h. 37.

Le Chêne-Creux (1 fr. 90, 1 fr. 40) : 7 h. 37, 11 h. 10, 18 h. 58, 19 h. 45.

Les Sorinières (1 fr. 90, 1 fr. 40) : 7 h. 46, 11 h. 15, 19 h. 45, 19 h. 52.

Pont-Saint-Martin (3 fr. 25, 2 fr. 45) : 8 h. 1, 11 h. 26, 18 h. 58, 20 h. 5.

Les Contamines (4 fr. 60, 3 fr. 45) : 8 h. 6, 11 h. 50, 19 h. 30, 20 h. 10.

La Chevrolière (4 fr. 60, 3 fr. 45) : 8 h. 14, 11 h. 36, 19 h. 11, 20 h. 18.

Saint-Philibert-de-Grandlieu (6 fr. 20, 4 fr. 65) : 8 h. 31, 11 h. 50, 19 h. 28, 20 h. 34.

La Roussière (8 fr. 10, 6 fr. 10) : 8 h. 43, 12 h. 10, 40, 20 h. 46.

La Limouzinière-St-Colombin (8 fr. 10, 6 fr. 10) : 8 h. 51, 12 h. 5, 19 h. 47, 20 h. 53.

St-Jean-St-Et-de-Corcoué (9 fr. 20, 6 fr. 90) : 9 h. 4, 12 h. 15, 20 h. 1, 21 h. 6.

Le Moulin-Guérin-Touvois (10 fr. 80, 8 fr. 10) : 9 h. 17, 12 h. 26, 20 h. 14, 21 h. 19.

Legé (12 fr. 15, 9 fr. 15) : 9 h. 29, 12 h. 36, 20 h. 26, 21 h. 31.

Legé à Nantes

Legé : 6 h. 28, 12 h. 54, 15 h. 29, 16 h. 45.

Le Moulin-Guérin-Touvois : 6 h. 40, 13 h. 5, 15 h. 41, 16 h. 53.

St-Jean-St-Et-de-Corcoué : 6 h. 54, 13 h. 16, 15 h. 54, 17 h. 6.

La Limouzinière-St-Colombin : 7 h. 8, 13 h. 26, 16 h. 8, 17 h. 19.

La Roussière : 7 h. 15, 13 h. 31, 16 h. 15, 17 h. 26.

St-Philibert-de-Grandlieu : 7 h. 29, 13 h. 12, 16 h. 29, 17 h. 39.

La Chevrolière : 7 h. 44, 13 h. 55, 16 h. 44, 17 h. 54.

Les Contamines : 7 h. 52, 14 h. 16, 16 h. 52, 18 h. 2.

Pont-Saint-Martin : 8 h. 14 h. 5, 16 h. 53, 18 h. 8.

Les Sorinières : 8 h. 13, 14 h. 16, 17 h. 11, 18 h. 21.

Le Chêne-Creux : 8 h. 19, 14 h. 20, 17 h. 17, 18 h. 27.

Pont-Rousseau : 8 h. 31, 14 h. 27, 17 h. 29, 18 h. 37.

Nantes : 8 h. 36, 14 h. 30, 17 h. 34, 18 h. 42.

Nantes à Rocheservière

Nantes (départ) : 8 h. 49, 18 h. 20, 19 h. 11.

Pont-Rousseau (prix : 1 fr. 60, 1 fr. 25) : 8 h. 58, 18 h. 11, 19 h. 10.

Le Chêne-Creux (1 fr. 90, 1 fr. 40) : 9 h. 6, 18 h. 19, 19 h. 27.

Les Sorinières (1 fr. 90, 1 fr. 40) : 9 h. 13, 18 h. 26, 19 h. 34.

Les Gros-Caillois (2 fr. 50, 2 fr. 65) : 9 h. 28, 18 h. 41, 19 h. 48.

Le Bignon (4 fr. 65, 3 fr. 45) : 9 h. 34, 18 h. 47, 19 h. 55.

Les Chaises (5 fr. 15, 3 fr. 85) : 9 h. 39, 18 h. 52, 20 h. 3.

Montbert-Geneston (5 fr. 15, 3 fr. 85) : 9 h. 47, 19 h. 20 h. 3.

Le Claveau (7 fr. 30, 5 fr. 45) : 9 h. 56, 19 h. 29, 20 h. 3.

Aigrefeuille (7 fr. 30, 5 fr. 45) : 10 h. 9, 19 h. 22, 20 h. 3.

Remouillé (7 fr. 85, 5 fr. 90) : 10 h. 16, 19 h. 29, 20 h. 3.

La Chalénie (9 fr. 70, 7 fr. 30) : 10 h. 25, 19 h. 38, 20 h. 43.

La Planchette (9 fr. 70, 7 fr. 30) : 10 h. 33, 19 h. 46, 20 h. 50.

Vieilleville (10 fr. 80, 8 fr. 10) : 10 h. 45, 19 h. 58, 21 h. 2.

La Barillière (12 fr. 70, 9 fr. 50) : 10 h. 51, 20 h. 4, 21 h. 8.

Rocheservière (12 fr. 70, 9 fr. 50) : 11 h. 1, 20 h. 14, 21 h. 18.

Rocheservière à Nantes

Rocheservière : 5 h. 56, 15 h. 43, 16 h. 56.

La Barillière : 6 h. 5, 15 h. 52, 17 h. 5.

Vieilleville : 6 h. 13, 15 h. 59, 17 h. 12.

La Planchette : 6 h. 26, 16 h. 12, 17 h. 24.

La Chalénie : 6 h. 32, 16 h. 18, 17 h. 30.

Remouillé : 6 h. 42, 16 h. 28, 17 h. 40.

Aigrefeuille : 6 h. 51, 16 h. 36, 17 h. 49.

Le Claveau : 6 h. 59, 16 h. 44, 17 h. 57.

Montbert-Geneston : 7 h. 11, 16 h. 56, 18 h. 8.

Les Chaises : 7 h. 16, 17 h. 1, 18 h. 13.

Le Bignon : 7 h. 23, 17 h. 8, 18 h. 20.

Les Gros-Caillois : 7 h. 31, 17 h. 15, 18 h. 27.

Les Sorinières : 7 h. 48, 17 h. 30, 18 h. 42.

Le Chêne-Creux : 7 h. 54, 17 h. 36, 18 h. 48.

Pont-Rousseau : 8 h. 6, 17 h. 48, 18 h. 58.

Nantes : 8 h. 11, 17 h. 53, 19 h. 3.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés entre :

154 et 156
suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 12 mai.

Blé mouliné sans ail, base 75 kilos reversibles... 156
Blé sans ail, base 75 kilos reversibles... 157
Avoines grises ou noires... 120
Avoines bigarrées... 110
Avoines Plata 51-52 kilos... 96
Avoines Plata 56 kilos... 97
Sarrasin (Bretagne)... 106
Sarrasin (Loire-Inférieure)... 107
Orge Maroc... 70
Seigle du Danube... 105
Son bonne fabrication... 67

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes... 230 à 235
Paille de blé pressée... 225 à 230
Paille d'orge en bottes... 205 à 210
Paille d'avoine en bottes... 205 à 210
Paille d'avoine pressée... 205 à 210
Foin, suivant qualité... 225 à 260

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 6 mai 1932

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 441. — 1re qualité, 5,75 à 6,75; 2e qualité, 4,75 à 5,75; 3e qual., 3,75 à 4,75.

BOEUF : 31. — Devant : 1re qualité, 2,75 à 3 fr.; 2e qual., 2 à 2,75; 3e qual., 1 à 2 fr. Derrière : 1re qualité, 5,50 à 6,50; 2e qual., 4,50 à 5,50; 3e qual., 3,50 à 4,50.

MOUTONS : 285. — 1re qualité, 7,50 à 8,50; 2e qual., 6 à 7 fr.; 3e qual., 5 à 6 fr. Agneaux sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOEUF : Plus bas, 1 fr.; plus haut, 6,50; prix moyen, 3,75.

VEAUX (suivant qualité) : Plus bas, 2,75; plus haut, 6,75; prix moyen, 4,75.

MOUTONS : Plus bas, 5 fr.; plus haut, 8,50; prix moyen, 6,75.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 11 mai

Artichauts, les 12, 15 fr. — Asperges, la botte, 12 fr. — Carottes, la botte, 2 fr. — Choux-pommes, les 16, 22 fr. — Choux-fleurs, les 11, 10 fr. — Cressons, les 12, 7 fr. — Chicorées, les 12, 12 fr. — Endives, le kilo, 2,50. — Escaroles, les 12, 1,50. — Epinards, le kilo, 2,50. — Laitues, les 12, 7 fr. — Navets, la botte, 1,75. — Noix, le kilo, 5 fr. — Oseille, le kilo, 0,50. — Oignons, le kilo, 2,25. — Pommes, le kilo, 2,75. — Pissenlits, le kilo, 1,50. — Poireaux, la botte, 4 fr. — Radis, les 12, 6 fr. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Scorsonères, la botte, 2,25. — Pommes de terre : Algérie, 2,80; ronde jaune, 0,60.

Cours des Vins

Muscadet 1er choix... 250 à 300
Muscadet 2e choix... 200 à 250
Gros-plant 1er choix... 300 à 375
Gros-plant 2e choix... 250 à 300
Noah (suivant degré)... 100 à 139

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CUVES - chez Emile BOULLERY

J.-B. TOULON, succ^r

Quai Brancon (près la Poste) - NANTES

Téléphone 133.91

MARCHÉS REGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Boeuf : 1re catégorie, 7 à 14 fr.; 2e cat., 3 à 3,50; 3e cat., 1,50 à 2,50.

Veau : 1re catégorie, 9 à 9 fr.; 2e cat., 6 fr.; 3e cat., 3,50 à 5 fr.

Mouton : 1re catégorie, 9 à 10 fr.; 2e cat., 7,50 à 8 fr.; 3e cat., 4 à 4,50.

Porcs : 6 à 7,50.

Beurre : 7 à 8,75.

Œufs : En douzaine, 3,75 à 4 fr. Lapons : 6 fr.

Poulets : 11 à 12 francs.

Canards : 11 à 12 francs.

Foie de 9 mai : Blé, 150-152 fr.; orge, 95-105 fr.; avoine, 110-115 fr.; seigle, 100-105 fr.; sarrasin, 100-105 fr.

Pommes de terre : 50-65 fr.; paille, les 1.000 kilos, 230-280 fr.; foin, les 1.000 kilos, 320-360 fr.

Beurre, le demi-kilo, 6-6,50; œufs, la douz., 3-3,25; poulets, la couple, 36-40 fr.; canards, la couple, 30-36 fr.; lapins, la pièce, 12-15 fr.; pigeons, la paire, 10-11 fr.

Porcs gras, amenés 50, vendu le kilo 6,25-6,50; porcs maigres, am. 130, vendu le kilo 5,25-5,50; porcelains, am. 400, la pièce 110-200; bovins, am. 2,000;

veau, am. 80; moutons, am. 180; chevreaux, am. 250.

Asses, la douzaine, vente active avec cours un peu en baisse.

NOZAY

Farine, 217 à 218 fr.; farine de sarra-

sin, 200 à 204 fr.

Blé, 148 à 150 fr.; seigle, 93 à 95 fr.; orge de mouture, 78 à 80 fr.; avoine, 103 à 105 fr.; sarrasin, 100 à 102 fr.

Foin, 140 à 150 fr.; paille pressée, 120 à 125 fr., aux 500 kilos.

Cidre, la barrique, 135 à 140 fr., droits en sus.

Beurre, le kilo en gros, 11,90 à 12 fr.; détail, 12,50 à 12,75; œufs, 3 fr.; poulets, la couple, petits, 24 à 32 fr.; gros, 33 à 40 fr.; 12 fr. le kilo vivant.

Bœuf, le 1er sur pied, 2,80 à 3,30; génisse, 3,30 à 3,50; vache, 2,50 à 2,80; veau, 5,25 à 5,40; mouton, 7,25 à 7,50; porcs gras, 6 à 6,20.

Porc de 3 mois, 150 à 230 fr.; courants 3 à 4 mois 240 à 320 fr.; jeunes truies adultes, 300 à 350 fr.; vivants poids et beauté.

PONTOISE

Veaux amenés 95, vendus 5,75 à 6,50 le kilo; moutons, 4,75 à 5 fr. le kilo; agneaux, 8 à 8,50.

Beurre en détail, 6,50 à 7 fr. la livre; œufs, 4 à 4,50 la douzaine.

Poulets gros, 45 à 55 fr. la couple; moyens, 5 à 45 fr. la couple; lapins, 1 à 20 fr. la pièce; pigeons, 5 à 6 fr.

PAIMBOUF

Farine, 220 à 222; blé, 148 à 150; avoine, 103 à 105; blé noir, 107 à 108; son, 73 à 75; orge, les 500 kilos, 85 à 95; paille, 110 à 115.

Beurre et gros, le kilo, 11 à 11,50; la livre, 5,50 à 6; café, la douzaine, 3,25 à 3,50. Poulets, 27 à 38; canards, 35 à 38; pigeonneaux, 11 à 12; lapins, la pièce, 15 à 21.

Bœufs gras, le kilo, 3,80 à 4; taureaux, 3,70 à 3,90; vaches, 3,30 à 3,70; veaux, 5,30 à 6; moutons, 6,80 à 7,30; porcs, 5,50 à 6.

ST-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Beurre, la livre, 7 à 7,25; œufs, la douz., 3 à 3,25; poulets gros, la couple, 65 à 75; moyens, 55 à 60; petits, 35 à 40; lapins, la pièce, 12 à 18; pigeons, la couple, 6 à 7; canards, la pièce, 13 à 20.

CLISSON

Blé, 150 à 152 fr.; avoine, 130 fr.; blé noir, 110 à 113 fr.; foin, les 500 kilos, 100 à 120 fr.; paille, 125 fr.

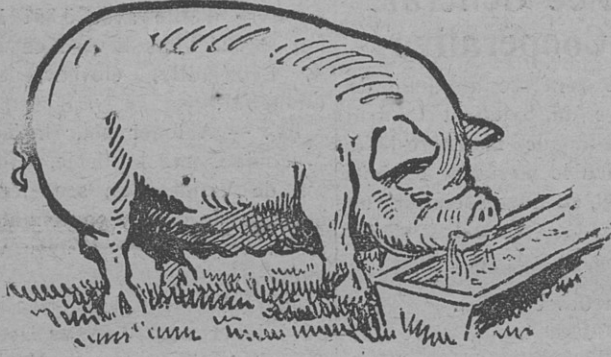
Poulets, la couple : gros, 50 à 55 fr.; moyens, 41 à 49 fr.; petits, 35 à 40 fr.; lapins, la pièce, 12 à 20 fr. — Œufs, la douzaine, 3,75 à 4 fr.; beurre, le ½ kil. 6 à 6,50.

Bœufs gras, le kil. sur pied, 3 à 4,50; bœufs de travail, la paire, 4,50 à 6,80 fr.; vaches grasses, le kil., 3 à 4 fr.; vaches laitières, l'unité, 1,200 à 3,200 fr.; canards, le kil., 3,50 à 4 fr.; veaux, 5 fr.; porcs, 6,00; porcs de lait, 180 à 250 fr.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

LA PROVENDEINE

économise 2 mois de nourriture



Deux mois de nourriture! soit à 2 francs par jour 120 francs d'économies et cela avec 2 cuillerées par jour de « PROVENDEINE » qui ne coûtent que 30 centimes. Le bénéfice réalisé avec « PROVENDEINE » sera donc de :

Economie 2 mois de nourriture 120 frs
90 jours Provendeine à 30 cms 27 frs
Bénéfice NET 93 frs

100 Kg. en quatre mois

M. Léon REMÉE, rue du Mont, 6, à Blout, écrirait le 16 Novembre 1930 : « Je suis très satisfait de la Provendeine, mes porcs ont pesé 100 Kg. en 4 mois. »

Pour vous permettre de gagner de l'ARGENT la Provendeine Sanders se vend actuellement 14 francs le grand paquet (impôt compris)

LES EGLISOTTES (Gironde)

SPECIALITES VETERINAIRES SAGAS SA PROVENDE

Agents et Courtiers, demandés visitant cultivateurs, Remise importante. Mise au courant gratuite. Ecrire GAUTIER et C^o, Avenue Vauban, ANGERS.

MEUBLES ALMA

Maison de Confiance

COMPTANT - FACILITES DE PAIEMENT

15, Chaussée Madeleine - NANTES

CLÔTURES CHAPDELAIN

10, Rue Sully, NANTES - Tél. 113.99

GANIVELLE - ÉCHALAS LATTES - PLEX

Vente-Reclame de Printemps

NEUF - OCCASION - DÉTAIL - GROS RABAIS

Une BONNE et vieille MAISON

Félix DELAROUX Fils

21-27, Rue des Hauts-Pavés NANTES

MEUBLES - LITERIE SIÈGES - RÉPARATIONS

De la Qualité -- Des Prix

Nous ne craignons pas la concurrence

Tout est FABRIQUÉ dans nos Ateliers

Livraison à Domicile -- GROS - DETAIL

Donnez du RIZ D'INDOCHINE à tous vos animaux...

mais achetez-le sous la forme la plus appropriée

Pour les porcelets, les veaux d'élevage ou de boucherie : le riz en farine. Pour la volaille : le riz en brisure. Pour tous les adultes le riz en grains Saigon N° 1 ou N° 2.

Bureau de Propagande : 62, r. Richelieu, Paris

INDOCHINE

Four à pain mobile

Cuisinière combinée avec un four à pain en briques réfractaires

Fumoir pour fumer et conserver viande à l'Alsacienne

"ALSATIA" MARQUE DÉPOSÉE

Vente directe de notre Usine dans votre cuisine

Cuisinière émaillée

Cuisinier à vapeur horizontal

CUISINIÈRES SPÉCIALES POUR HOTELS ET CHÂTEAUX - FOURS À COLLER POUR MENAGERS

Facilités de paiement - Demandez catalogue n° 79 franco avec l'indication de l'article que vous désirez

SOCIÉTÉ BRETONNE ALSATIA

USINE DE FOURS INDUSTRIELS ET DE CULTE PLOERMEL (Morbihan)

LES BACHES PLISSON DOIVENT A L'ORENIC LEUR DURÉE !

BACHES PLISSON

Nouvelle Baisse des fortes Baches Vertes Oréniques

Matériel PLISSON, triples fils, avec câbles, complètes